

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 17 Novembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-11-17-01

Date de la convocation

10/11/2021

Convoqués : 23

Présentes : 18

Représentés : 2

Absents : 3

L'an deux mil vingt et un, le dix sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Marie-Hélène MARCEL,

Étaient représentés : Monsieur Vincent DAINE par Madame Sonia DOUAY, Madame Marylène FRANZ (départ à 21h17) par Madame Marie-Hélène MARCEL

Était absents : Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer nos besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune peut ouvrir une ligne de trésorerie.

Une consultation a été réalisée auprès de 3 organismes bancaires qui se sont positionnés de façon suivante :

Banques	Montants proposés	Durée	Taux d'intérêt	Taux non utilisation	Frais de dossier	Paiement des intérêts
Caisse Epargne	400 000 €	12 mois	0,70%	0,20%	600 €	Mensuels
Crédit Agricole	400 000 €	12 mois	0,78%		600 €	Trimestriels
La banque Postale	364 000 €	12 mois	1,170%	0,140%	546 €	Trimestriels

OBJET :**Budget principal**

2021

Finances**Ligne de trésorerie**

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus avec la Caisse épargne.

- Décide d'ouvrir la ligne de trésorerie auprès de la caisse épargne.

Les critères sont les suivants :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts : €STE+marge de 0,70%
- Process de traitement automatique : Tirage = crédit d'office
Remboursement = débit d'office
- Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Frais de dossier : 0.15% prélevés en une seule fois
- Commission d'engagement : Néant
- Commission de mouvement : Néant
- Commission de non-utilisation : 0.20% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

- Dit que les crédits seront prévus au budget

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme


 Le Maire,
 Pierre DURAND
 MAIRIE D'AILLY-SUR-NOYE
 (SOMME)